

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Rennes

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 19 mai à 20h30 à Servon-sur-Vilaine, salle Familia 2, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Rennes régulièrement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de, Franck MORVAN, Président du Syndicat Mixte du Pays de Rennes.

Nombre de délégués : 51

Nombre de délégués en exercice : 51

Présents : Jérôme BÉGASSE, Guillaume BÉGUÉ, Pierrick BOTREL, Ronan SALAÛN (suppléant de Claire BRIDEL), Jean-François RUBAT (suppléant d'Adeline CADOR), Alexis CARRIC, Annick CHALMEL, Patrick CHRISTEL, Olivier DEHAESE, Sylviane DELABARRE, Dominique DENIEUL, Anne-Laure DUVAL (suppléante de Pascal DEWASMES), Jean-Luc DUBOIS, Bertrand CHEVESTRIER (suppléant de Gwénaél DUMONT), Jean-Charles BRIAND (suppléant d'Anne-Marie ECHELARD), Yves FÉREY, Emmanuel FRAUD, Isabelle GAUTIER, Lionel HENRY, Jean-Yves HONORÉ, Philippe LANGLOIS, Grégoire LE BLOND, Yann LE GOC, Jacky LECHÂBLE, Bertrand MARCHERON, Melaine MORIN, Julien GROS (suppléant d'Arnaud MORVAN), Franck MORVAN, Anne SALLOU (suppléante de Frédéric MORVAN), Olivier MOSSET, Sébastien COQUELIN (suppléant de Marielle MURET-BAUDOIN), Alain POISLANE, Matthieu ROCHCONGAR, Véronique SENTUC et David VEILLAX

Votants : 35

Excusés : Odile BELHADE, Claire BRIDEL, François BROCHAIN, Adeline CADOR, Isabelle CHARPENTIER, Yannick COCHAUD, Jean-Patrick DESGUÉRETS, Yves DESMIDT, Pascal DEWASMES, Eric DU MOTTAY, Gwénaél DUMONT, Anne-Marie ECHELARD, Pascale GOGUET, Pascal GORIAUX, Marc HERVÉ, Stéphane LABBÉ, Régis LEMARCHAND, Arnaud MORVAN, Frédéric MORVAN, Philippe MOUTOUSSAMY, Marielle MURET-BAUDOIN, Emmanuel PERAN, Jean-Philippe ROUDIER et Sébastien SÉMERIL

Assistait également : Jean-Yves TONNELIER, élu délégué suppléant au Comité syndical dont le titulaire est présent

Secrétaire de séance : Melaine MORIN est désignée secrétaire de séance.

N°CS-428/2026	Syndicat Mixte du Pays de Rennes
OBJET	Désignation d'un délégué représentant le collège des élus et d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Président rappelle qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), le Syndicat Mixte du Pays de Rennes a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°47-2010 du Bureau Syndical du SCoT du Pays de Rennes du 5 janvier 2010 validant l'adhésion du Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Rennes au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays de Rennes est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 27 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de 6 (six) ans.

Le Comité Syndical est invité à désigner le représentant du collège des élus et le représentant du collège des bénéficiaires pour le Syndicat Mixte du Pays de Rennes pour le mandat 2026-2032.

Le Comité Syndical propose Franck MORVAN, Président du Syndicat Mixte du Pays de Rennes, comme délégué représentant du collège des élus au Comité National d'Action Sociale et Bénédicte LEROYER, comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du Pays de Rennes, à l'unanimité :

- **DÉSIGNENT** Franck MORVAN, Président du Syndicat Mixte du Pays de Rennes, comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le mandat 2026-2032,
- **DÉSIGNENT** Bénédicte LEROYER comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le mandat 2026-2032.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

**Le Président,
Franck MORVAN**

